

avec des appareils de modèles originaux et des vérifications sur place, le projet peut mourir dans son enfance. Nous croyons qu'on pourrait éviter carrément de telles erreurs si ces cas étaient intégrés aux programmes nationaux et industriels.

Je ne fais évidemment pas allusion par cet exemple aux programmes de défense et autres ou même à un organisme de l'importance du Conseil national de recherches. Je songe plus particulièrement aux projets de recherche de certains organismes fédéraux de recherches auxiliaires.

Le président: Comme le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

M. Horn: Oui, je pourrais donner cet exemple.

Nous avons suggéré dans notre mémoire, monsieur le président, que ces programmes de «format moyen» soient mis sur pied plus rapidement que ceux d'envergure nationale et qu'on y pourvoie conformément aux conditions existantes. Nous croyons qu'il y a un besoin très urgent de ce genre de programme, et ici encore nous devons mentionner notre propre industrie en exemple. Nous sommes d'avis, monsieur le président, que le besoin d'un organisme central, chargé de définir une politique, de formuler et d'orienter les objectifs nationaux qui ont la priorité, est impératif.

Nous concevons cependant qu'un contrôle central et administratif des organismes de recherche, des projets de l'industrie ou des universités subventionnées par le gouvernement ne donnerait pas des méthodes globales de recherche et d'innovation des plus efficaces. En ce qui concerne l'industrie, nous croyons que dans le cadre d'une politique ou d'un objectif national directeur, l'industrie elle-même sera généralement le mieux placée pour choisir la nature et le déroulement de ses projets de recherche.

D'autre part, il faut certainement considérer la coordination des objectifs de la recherche comme l'un des plus importants aspects de toute politique et de toute activité scientifiques futures dans notre pays. Encore une fois, nous ne sommes pas en mesure de juger avec compétence s'il s'agit là du travail d'un comité consultatif ou d'un ministère ayant pouvoir de distribuer des fonds de recherche. Mais nous aimerions faire remarquer que nous ne connaissons aucune méthode de coordination efficace et continue de la recherche si ce n'est celle qui implique dans son application le contrôle de l'affectation des fonds.

Nous aimerions insister sur l'idée, monsieur le président, que pour réaliser plus d'innovations, on devrait fournir un plus grand appui, tant qualitatif que quantitatif, à toutes les phases du processus d'innovation en industrie.

Les projets et le matériel pilotes ainsi que les phases de la logistique industrielle, les problèmes d'accroissement de la production, les modifications à apporter aux méthodes de fabrication, la recherche et les expériences de marché en plus de l'activité initiale de recherche qui, en pratique doit souvent se prolonger dans la phase de fabrication, tout cela entraîne des risques et des dépenses qui sont souvent trop lourds pour être encourus par une compagnie responsable. On oriente alors les investissements vers d'autres fins. Nous supposons que quel que soit le projet qui puisse donc se présenter, elle prenne en considération ces autres risques et les phases coûteuses du processus global d'innovation. Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Bonus et monsieur Horn, je vous remercie.

[Texte]

J'invite maintenant M. Jean-Marie Martin à présenter son exposé préliminaire. Comme vous le savez, M. Martin est président du Conseil canadien de recherches urbaines et régionales. Monsieur Martin.

M. Jean-Marie Martin, président, Conseil canadien des recherches urbaines et régionales: Monsieur le président, messieurs les membres du Comité, je m'appelle Jean Martin et je suis président du Conseil canadien des recherches urbaines et régionales. Les personnes suivantes qui m'ont accompagné sont membres du Conseil: M. Beecroft, M. Dobush, ancien président du Conseil, M. Teron, membre du Conseil d'administration et M. Armstrong, directeur de l'administration.

Le Conseil canadien de recherches urbaines et régionales est heureux de pouvoir soumettre son opinion à l'examen du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique. Nous aimerions aussi avoir la possibilité de rencontrer le Comité afin de lui exposer les moyens de recherche qui devraient être mis en œuvre pour faire face à une urbanisation sans précédent (cf. «a»); d'esquisser un plan propre à encourager la productivité en matière de recherches urbaines (cf. «d»); enfin d'insister sur les démarches nécessaires à un rapprochement des connaissances actuelles avec leur application pratique dans notre champ d'activité.

En réalité, le budget global du Conseil, plus de 100,000 dollars par année, provient de la Fondation Ford; cependant, au même titre que la Fondation, nous considérons cette dépendance comme temporaire. Les frais d'administration des projets d'octrois, ceux de bibliographie et des autres services ont été payés à même les crédits que le Conseil a reçus en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, et ils se sont élevés à environ 100,000 dollars par an. Ces recettes et ces dépenses